Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260924-CMDU240926004-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à vingt heure en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Karine ALBANHAC, maire.
Date de la Convocation : 16 septembre 2026

Présents :
K. ALBANHAC, C. PLUS, F. MAUMAS, P. IMBERT, P. DELAHAYE, A. FERTÉ-DEVIN, G. LE DERRIEN, M. FEUILLET, T. BESNARD, T. VIEILLE-CESSAY, R. SALONDY, J. BENARD-TERRIEN, C. BRICE (arrivée à 20 h 30), C. LAMOURIC, G. VASSEUR, M. GRÉCO, A. KNOERLÉ, P-Y. MATEL, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, E. ANDRIEU, P. CASTELL, M-T. PERENNOU

Absents : B. NÉDÉLEC, C. BRICE (de 20 h à 20 h 30), L. POUHAUT, S. ESLAN

Membres en exercice : 27
Membres présents : 26 jusqu'à 20 h 30 et 27 à partir de 20 h 30
Membres absents : 4 jusqu'à 20 h 30 et 3 à partir de 20 h 30
Procurations : 3
Votants : 26 jusqu'à 20 h 30 et 27 à partir de 20 h 30

Brigitte Nédelec a donné pouvoir à Richard Salondy
Laurence Pouhaut a donné pouvoir à Julie Benard-Terrien
Sylvie Eslan a donné pouvoir à Pascale Imbert

François Maumas été élu secrétaire de séance.

---

4 - Prise en charge de l'accueil d'un Service Civique en Réciprocité

Madame Marie FEUILLET, adjointe au maire déléguée à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire, expose que la commune de Saint-Nolff, représentée par son service jeunesse a déposé un projet d'accueil d'un service civique en réciprocité (SCR) auprès de l'organisme France Volontaires.

Le projet d'accueil d'un SCR a été retenu et la collectivité de Saint-Nolff fait partie des lauréats en Bretagne. La commune de Saint-Nolff n'ayant pas d'agrément pour l'accueil d'un jeune volontaire, elle travaillera en partenariat avec le Réseau Bretagne Solidaire (RBS) qui sera l'organisme local qui portera le projet.

Un consortium sera développé qui mettra en lien le Réseau Bretagne Solidaire, France Volontaire et notre commune afin de mener à bien ce projet d'accueil sur notre territoire et de gérer entre autres les demandes de subvention, demande de visa....

L'accueil du volontaire se fera **entre Janvier et Mars 2027 pour une durée totale de 8 mois**. Une fiche mission sera élaborée afin de définir la forme que prendra cet accompagnement et les objectifs attendus.

Ce projet consistera à favoriser l'ouverture à la diversité culturelle, à la citoyenneté et à la solidarité auprès des enfants, des équipes et des citoyens, en développant des actions éducatives porteuses de valeurs de vivre-ensemble, de partage et d'engagement. Soutenir une dynamique de projets innovants au sein du service, tout en renforçant la dimension internationale des initiatives de la collectivité, en sensibilisant aux mobilités internationales et en consolidant les partenariats existants (RBS, France Volontaire).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260924-CMDU240926004-DE

Un budget commun sera établi avec l'organisme France Volontaires afin de définir les coûts de l'accueil et de partager les charges de cet accueil. **Le budget total est de 13 719 € (pour rappel 10 918.64 €** en 2024 sans valorisation du logement).

Répartition du financement :

Financeur	Montant
Agence du service civique	**5 000 €** * (4 999.84 € en 2024)
Programme TEVO/MAAE	**2 751€** * (2 809.40 € en 2024)
Commune de Saint-Nolff	**5 967€** * (3 109.40 € en 2024 sans valorisation du logement en 2024)
Total	**13 719 €*(sommes arrondis)**

A ce titre, le montant de la subvention attribuée par la collectivité territoriale de Saint-Nolff ne pourra dépasser 2 367 € (hors 3600 € de valorisation du logement). Un premier versement de 1 657 € soit 70 % de sa subvention totale sera transmise à l'Opérateur Partenaire (Réseau Bretagne Solidaire) à la signature de la convention.

L'ensemble des frais relatifs à la mission se répartissent ainsi :

- Indemnité d'engagement en service civique en France **4040 €** (505 €x8)
- Formation civique et citoyenne **160 €**
- Tutorat **800 €** (100 €x8)
- Logement (valorisation d'un logement mis à disposition) soit **3600€** (450€x8).
- Prestations de subsistances complémentaires **919 €** (115 €x8)
- Couverture sociale et assistance **400 €** (50 €x8)
- Transport international et régional **1000 €**
- Frais de fonctionnement en mission **1000 €** (200 et 800 €)
- Formation de départ **300 €**
- Formation retour **300 €**
- Accompagnement et suivi **400 €**
- Complément pour le tutorat **800 €** (100 €x8)

Vu l'avis favorable des membres de la commission petite-enfance, enfance, jeunesse et vie scolaire du 7 septembre 2026 et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité (26 POUR)** :

- valide la participation financière de la commune au projet.
- valide les termes de la convention jointe.
- autorise madame la maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 25 septembre 2026
Le maire,
Karine ALBANHAC

